Le nomdu fabricant de la lampe est M. Jean Smyth, de Dublin. La lampe est parvenue à Jérusalem au mois de mai et le Rme Père Custode de Terre-Sainte a voulu qu'elle fût placée au Saint-Sépulcre même, devant le tombeau de notre Rédempteur, le Sanctuaire le plus auguste du monde.

On recueille en ce moment en Irlande des souscriptions pour obtenir une petite somme dont les intérêts serviront à entretenir à perpétuité l'huile de la lampe, qui brûlera ainsi, au Saint Sépulcre, comme symbole de la foi ardente des habitants de l'Île des Saints.

Daigne le Sacré Cœur de Jésus combler ce généreux pays de ses plus abondantes bénédictions !(S. François et la Terre-Sainte.)

CANADA

veur est la note caractéristique des deux Fraternités. Au veur est la note caractéristique des deux Fraternités. Au vele infatigable de son vénéré pasteur, à y maintenir, raffermir et développer l'esprit qui animait les chrétiens au premier siècle du christianisme. Un grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles comprenant les immenses avantages que leur offre le Tiers-Ordre pour se préserver du souffle corrupteur du monde, en ont embrassé depuis plusieurs années déjà les saintes pratiques, et on peut le proclamer, cette portion choisie et si intéressante est pour toute la population un sujet de grande édification.

Saint-Laurent. Au sein de cette paroisse la jeunesse s'est toujours laissée effrayer par les obligations du Tiers-Ordre. Les appels réitérés du Souverain Pontife ne tarderont pas cependant à yêtre compris, et comme Sainte-Monique cette Fraternité comptera bientôt dans son sein bon nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui deviendront les modèles de la paroisse. Les membres du Discrétoire sont très zélés pour promouvoir les intérêts de la paroisse.

Saint-Benoît, comté des Deux-Montagnes. La paroisse de Saint-Benoît à reçu le bienfait de la visite annuelle du 5 au 9 novembre. Malgré la pluie et le travail des champs qui rendaient l'assistance difficile, bon nombre de paroissiens ont suivi les exercices de la visite à laquelle Mr le curé avait voulu donner le cachet d'une véritable retraite paroissiale. La paroisse